



Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2026

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire. La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance et en présence de monsieur Marcel MESSE, Adjoint au maire de Montreuil-sous-Pérouse, il est procédé publiquement au tirage au sort, sur les listes électorales de Montreuil-sous-Pérouse et de Val d'Izé, des personnes, au nombre de 9, appelées à figurer sur la liste préparatoire à la formation des jurys d'assises 2026. Les personnes tirées au sort en seront informées individuellement par la mairie de leur lieu de résidence.

Dans le cadre de la délégation générale, le Maire informe l'assemblée qu'il a renoncé au droit de préemption urbain pour les biens situés : 10, rue des Eglantines – 7, Place Jean Poirier - 5, rue de la Dèvrée

La dernière séance du conseil ayant eu pour objet unique la désignation des délégués aux élections sénatoriales, le conseil à l'unanimité adopte le PV de la séance du 30 avril 2026.

Travaux complexe sportif

Le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux au complexe sportif.

il indique qu'il a validé un avenant en plus-value de 6 940,50 € HT au lot 1 pour la mise en place de caniveaux de drainage et la réalisation d'une aire sablée derrière le bâtiment ; et un avenant en moins-value de 245,28€ HT au lot 12. Il ajoute également que suite aux remarques de Nicolas SUHARD sur la pose du bardage du bâtiment qui ne permettait pas à l'air de circuler, l'entreprise a repris le chantier.

Finances : Subventions - Année 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer une subvention de 4 500 euros à l'association Musical ' Izé pour l'organisation des festivités de la Fête Nationale, ce montant couvre le concert pour 1 500€ et la sécurité à hauteur de 3 000€ ;
- d'allouer une subvention de fonctionnement aux établissements non izéens d'enseignement publics ou privés du primaire ou du secondaire accueillant des élèves izéens au cours de l'année 2026 pour un montant maximum de 70,00€ par izéen scolarisé et sous réserve d'une demande ;
- de verser une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves izéens au cours de l'année scolaire 2025, d'un montant maximum de 70,00 € par élève et par voyage.
Cette aide ne concerne que les élèves du secondaire dont les familles ont un quotient familial inférieur à 1000€, cette aide ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût à la charge des familles,
- de verser une subvention de fonctionnement aux associations culturelles, scolaires, sportives ou de loisirs (Cf tableau) ayant déposé une demande.

Finances - Centre culturel

Le Maire indique que le centre Culturel a été loué au nom de l'US Val d'Izé football par les jeunes de l'association. Un acompte a été payé par l'un des organisateurs qui en a demandé le remboursement, la soirée n'ayant pu avoir lieu. Le service de gestion comptable a rejeté le remboursement de l'acompte en raison du non-respect du délai d'annulation. Aussi eu égard à l'investissement des jeunes du club de foot le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à ne pas appliquer le règlement et son article relatif au délai d'annulation, à cette location, afin de permettre le remboursement à M. Maxence POIRIER de l'acompte versé.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de mettre le centre culturel gratuitement à disposition :

- de l'association « Alcool Accompagnement Prévention » le 20 juin 2026 pour une réunion publique ;
- de la compagnie Hent Ar Mor pour des représentations théâtrales sur l'histoire de la Bretagne, les 27- 28 et 29 novembre 2026.

Finances - Taxe d'aménagement

Pour financer les équipements publics des communes, la taxe d'aménagement a été instaurée en 2012.

Par délibération en date du 19 juin 2024, l'assemblée a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 1 % sur toute la commune, hors zone d'activité économique du Bourgneuf où le taux de la taxe s'élève à 5 %.

Puis par délibération en date du 4 mars 2026, l'assemblée a fixé un taux de taxe d'aménagement à 5 %, sur le secteur Saint Laurent. Afin que la taxe d'aménagement puisse produire ses effets, les parcelles doivent être saisies dans l'application delta, telles qu'elles sont mentionnées dans la délibération et dans leur intégralité.

Aussi, compte tenu de ces contraintes et du fait que certaines des parcelles visées dans les délibérations précitées ont fait l'objet de division, le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre à jour les parcelles visées par des taux de 5%.

Finances - Voirie - Abaissements de trottoir

Par délibération en date du 8 septembre 2021, il a été décidé que dans le cadre de la réalisation d'abaissement des bordures de trottoirs par une entreprise sous maîtrise d'ouvrage communale, l'usager serait redevable d'un forfait fixé à 600€.

Le Maire indique que la taille de ces aménagements étant de plus en plus variable, la fixation d'un montant forfaitaire se révèle aujourd'hui inadaptée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que dans le cadre de la réalisation d'abaissement des bordures des trottoirs, l'usager prendra à sa charge 50% du montant du devis HT proposé par l'entreprise missionnée par la commune.

Voirie - Carrefour - rue des Hauts d'Izé

Le Maire rappelle qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à ABE pour 1 959,50€ HT - sur la base d'un montant estimatif de travaux de 9 560€ HT. Suite à consultation, l'offre de l'entreprise Man TP s'élevant à 14 846,75€ HT, c'est l'offre de l'entreprise Pigeon TP de 12 579€HT qui est retenue.

Les travaux seront réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2026

Relais Petite Enfance

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Relais Petite Enfance a pour objectif de participer à la professionnalisation des assistantes maternelles à travers notamment la mise en place d'ateliers conçus et conduits par les animatrices. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la prise en charge par la commune de Val d'Izé de la formation « Comprendre et accompagner les émotions de l'enfant » destinée aux animatrices d'un cout total de 3 100€ HT et autorise le maire à signer la convention avec les RPE du territoire prévoyant la mise en place de cette formation et les modalités de paiement de chaque structure.

En outre, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la ludothèque permettant au RPE d'en utiliser les services.

Accueils de loisirs - Ouverture - Période estivale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les dates d'ouverture des accueils de loisirs pour cet été. Les centres de loisirs seront fermés le 13 juillet et ouverts comme suit :

- l'ACM « Les Zizous d'Izé » du 6 au 31 juillet 2026 et 24 au 31 août 2026
- l'ACM « Anim'Vac » du 25 juin au 24 juillet 2026, et le 15 juillet en ½ journée et le 17 juillet en journée complète

Etude - Localisation - Septembre 2026

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2022, elle avait décidé la mise en place d'une étude ouverte aux enfants des 2 écoles, le lundi, mardi et jeudi au sein du restaurant scolaire.

Cette organisation impliquant un nettoyage des tables le matin avant le service des repas et deux transferts (des enfants de Lucie Aubrac vers le restaurant puis un retour vers garderie) après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'installer le service Etude à l'école Lucie Aubrac dès la prochaine rentrée scolaire.

Personnel Communal

Le Maire informe l'assemblée des différents mouvements de personnel

- Au restaurant scolaire, Vincent Martin a demandé sa mutation au 24.08.2026, Frédéric Piedois le remplacera à cette date.
- A l'école Lucie Aubrac, Elise Lurienne a demandé sa mutation au 31.08.2026, Charlène Marmigon en CDD depuis janvier la remplacera mais sur un poste d'ATSEM créée à cette date ; et Alicia Manchon est recrutée en CDD au 31.08.2026 sur des fonctions d'ATSEM.
- A l'entretien des bâtiments, Sandra Gayet, agent contractuel a donné sa démission au 8.06. 2026.

Suite au recrutement du directeur du centre de loisirs, l'assemblée décide d'ouvrir, au 1^{er} septembre 2026, un emploi d'animateur à temps complet et de modifier la délibération relative au RIFSEEP afin d'intégrer ce nouveau cadre d'emploi.

Foncier :

Le Maire rappelle que le chemin de la Diguais a été élargi en 2004, avec l'accord des propriétaires riverains sans que les acquisitions foncières ne soient effectuées. L'ensemble des propriétaires étant d'accord sur le prix d'acquisition fixé à 0,30 € le m², l'assemblée décide de procéder à l'acquisition de ces parcelles.

Le Maire fait état de deux demandes d'acquisition de chemin rural, concernant le chemin situé à la Villedeux, il dessert des parcelles agricoles, l'aliénation n'est donc pas envisageable, concernant celui situé à la basse Bérangeraie, son aliénation serait possible si une déviation était proposée permettant à l'avenir de rouvrir le chemin de randonnée.

Le Maire informe l'assemblée que la commune de Landavran souhaite confier à SOCOTEC une étude portant sur la structure du pont sur le ruisseau du Palet – route du Bois Péan et nous demande une prise en charge pour moitié. Cette démarche partenariale permettant d'évaluer l'état de cet ouvrage, le Conseil municipal accepte le principe d'une participation financière à hauteur de 50 % du coût de l'étude.

Schéma d'accueil des gens du voyage – Avis à donner

A travers ce document, l'État et le Département d'Ille-et-Vilaine réaffirment leur engagement en faveur d'une action structurée, équilibrée et respectueuse des droits et des modes de vie des gens du voyage.

L'évaluation du précédent schéma a révélé des évolutions dans les modes de vie, avec notamment un ancrage territorial plus marqué de certaines familles et des tensions persistantes sur les capacités d'accueil. Les aires permanentes d'accueil, fortement occupées, connaissent une rotation limitée et un vieillissement des équipements. Le développement d'une offre d'habitat adaptée est un enjeu structurant pour répondre aux besoins et favoriser des parcours résidentiels plus sécurisés, en lien avec la scolarisation, le vieillissement et l'insertion professionnelle.

Face à ces constats, le schéma 2026 – 2032 prévoit, notamment, la réhabilitation et la mise en conformité des équipements existants, l'amélioration des conditions d'accueil. Il fait de la production d'une offre d'habitat diversifiée et adaptée (ex terrain familiaux) un axe prioritaire,

Il renforce également la coordination départementale pour l'accueil des grands passages et la gestion des situations de stationnements illicites, en privilégiant l'information, l'harmonisation des pratiques et la médiation. A l'unanimité, l'assemblée donne un avis favorable au schéma 2026 – 2032.

Subventions aux associations

A.A.C Amicale des Anciens Combattants	600,00€
AC.C.A.	1 500,00€
A.P.E.L. - Ecole St Etienne des Eaux	8 847,90€
Art Floral Izéen	700,00€
Association Ecole et Cabrioles - Ecole Lucie Aubrac	2 700,00€
A.T.E.P.V	700,00€
Basket Ball de Val d'Izé	3 000,00€
Changeons en festi'val	1 000,00€
Comité des fêtes	2 000,00€
ASELAVI (Anc Coopérative - Ecole Lucie Aubrac)	5 000,00€
Dojo Vitréen	700,00€
Grand prix cycliste de Val d'Izé	1 200,00€
GRYMDA	700,00€
La Stéphane	600,00€
Musical 'Izé	2 000,00€
Nordik'Izé	160,00€
Palet Izéen	2 200,00€
Pétanque Izéenne	150,00€
Rando Val	150,00€
Prévention Routière	80,00€
RTLTV Running Team Landa Val	200,00€
Taekwondo	400,00€
Tennis Club Haute Vilaine et Cantache	400,00€
US Val d'Izé Football	4 000,00€
Val d'Izé en jeux	500,00€
Vélo Izéen Tous Terrains	600,00€
Volley Ball Izéen	600,00€